

# PROGRAMME FORMATION CONTINUE

## DROIT DE LA CONSTRUCTION : REGARD CROISÉ ENTRE LES JURIDICTIONS JUDICIAIRES ET ADMINISTRATIVES

### Renseignements :

ERAGE  
Maison de l'Avocat  
17 bis place du Chapitre  
BP 2044  
51072 REIMS  
Tél. 06 82 63 39 18  
champagne-ardenne@erage.eu

### Durée

6:00 heures

### Spécialisation

Droit des assurances  
Droit immobilier  
Droit public  
Procédure

### Niveau :

2. perfectionnement  
3. expertise  
4. actualisation

### Date

Vendredi 15 juin 2018

### Horaires

De 9 h 30 à 12 h 30  
et de 14 h à 17 h

### Lieu de la formation

**Tribunal Administratif – 25 rue du Lycée – 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE**  
(Accès par le Palais de justice – 2 quai Eugène Perrier 51000 Châlons-en-Champagne)

### Intervenants

**Maître Cyrille CHARBONNEAU**, Docteur en Droit, chargé d'enseignements, Avocat à la Cour de Paris

**Monsieur Jean-Paul WYSS**, Président du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne

Prérequis : Connaissance de base des spécialisations ciblées

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges...) ; exposé théorique

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par l'intervenant

### Objectif de la formation :

La journée est dédiée à la comparaison entre les solutions des deux ordres de juridictions en s'attardant particulièrement sur les points de divergences et l'émergence des nouvelles règles en assurance construction devant le juge administratif.

### Programme :

- Focus sur les premières décisions en matière d'assurance construction devant les juridictions publiques.
- Comparaison des solutions en matière de réception, de responsabilité décennale, de prescription.
- Silence et non-dits : la question de l'ouvrage ; la place de la responsabilité contractuelle après la réception.
- Solutions divergentes : réparation ; délais de réparation ; responsabilité des sous-traitants.
- Quelques questions de procédure en droit de la construction.

### A retourner à :

ERAGE  
Maison de l'Avocat  
17 bis place du Chapitre  
BP 2044  
51072 REIMS  
Tél. 06 82 63 39 18  
champagne-ardenne@erage.eu

### Date

15 juin 2018

### Horaires

9h30-12h30 et 14h-17h

### Durée

6:00 heures

### Lieu de la formation

**Tribunal Administratif**  
**25 rue du Lycée**  
**51000 CHALONS EN CHAMPAGNE**

### Niveau

2. perfectionnement
3. expertise
4. actualisation

### Spécialisation

Droit des assurances  
Droit immobilier  
Droit public  
Procédure

### Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

### Formation limitée à

30 personnes

### Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

### Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)  
(1 chèque par participant)

### Renseignements sur le participant

Civilité : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Barreau : .....

Cabinet ou structure: .....

Adresse : .....

Tél. : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Case Palais : .....

N° SIRET : .....

Année prestation serment .....

Profession :

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Avocat Salaré | <input type="checkbox"/> Avocat Libéral        |
| <input type="checkbox"/> Jeune Barreau | <input type="checkbox"/> Magistrat             |
| <input type="checkbox"/> Juriste       | <input type="checkbox"/> Autre, précisez ..... |

### ERAGE organisme de formation N° 42670280867

### Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées.

Fait le ..... à .....

Nom, prénom du signataire : .....

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

*Signature et cachet*

### Coût de la formation :

**Avocat et autre public : 210 €**

**Avocat 2 premières années d'exercice, hors ressort de l'ERAGE : 150 €**